



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances publiques de CAHORS
SGC DE CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Cahors
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Mél. : sgc.cahors@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Lu, Je, Ve 08 h 30 – 12 h 00
Réception autres jours sur RDV
Dossier suivi par : Véronique FAYOL
Téléphone : 05 65 35 09 94
Référence courrier : 23VF2185

DESTINATAIRE
LE GALOPIN
77 PLACE OCCITANIE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

Cahors, le 24/07/2023

**NOTIFICATION DE SAISIE ADMINISTRATIVE
À TIERS DÉTENTEUR
DE CRÉANCES DE SOMMES D'ARGENT**

TIERS DETENTEUR SAISI

ME THOURON
10 RUE DES ECOLES
46160 CAJARC

Situation arrêtée au : 24/07/23

Créance : Voir détail en annexe jointe

Nature de la créance Redevance professionnelle

Madame, Monsieur,

Vous restez redevable de la somme à payer indiquée dans le cadre « Votre situation ».

En application des dispositions des articles L.273 A et L. 262 du livre des procédures fiscales, « Lorsque la saisie administrative à tiers détenteur porte sur un contrat d'assurance rachetable, elle entraîne le rachat forcé dudit contrat. Elle a pour effet d'affecter aux créanciers (dépositaires, détenteurs ou débiteurs de sommes appartenant ou devant vous revenir), la valeur de rachat du contrat d'assurance au jour de la notification de la saisie, dans la limite du montant de cette dernière. »

J'ai demandé ce jour à votre assureur désigné ci-dessus de verser ce montant à ma caisse, dans la limite des fonds qu'il détient pour votre compte ou dont il est redevable envers vous, dans les trente jours suivant la réception de cette saisie. Toute contestation relative à cette saisie doit être portée auprès du service dont les coordonnées figurent en haut du présent document, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification, conformément à l'article 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 et des articles L. 281 et R. 281-1 et suivants du livre des procédures fiscales, dont vous trouverez les extraits au verso.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/O V. FAYOL

Centre des Finances Publiques
SGC de CAHORS
83 rue Victor Hugo
46000 CAHORS
Tel : 05 65 35 09 94

Le comptable public
Mme Brigitte DA SILVA

*payé obligation n° 1647898
le 20.09.23.*